

Champardennais

2nd degré : Rentrée 2013



Il est grand temps d'associer les personnels aux évolutions recherchées par le Ministre.

Les métiers ont évolué, les pratiques professionnelles ont changé, il est donc nécessaire d'en tenir compte et d'ajuster les missions aux réalités actuelles. Les attentes sont fortes du côté des personnels.

Décidément, le changement ça prend du temps...

Trop s'impatient certains... Et on peut les comprendre. Certes la Refondation de l'École est en marche et cette réforme en profondeur de notre système éducatif est porteuse d'espoirs. Mais le quotidien des personnels enseignants n'a que peu évolué depuis un certain jour de mai 2012

Des discussions vont se dérouler avec le Ministre, de septembre 2013 à février 2014.

Reconnaissance, Mutualisation, Respect, Programmes, Ecoute, Projet, Confiance, Envie, Initiative, (Re)valorisation, Perspectives, Pédagogie... Tous ces sujets seront portés par le Se-Unsa.

Une Refondation réussie ne peut se faire contre les personnels. La réussite de la Refondation voulue par Vincent Peillon ne sera possible qu'avec les enseignants !

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Jean-Michel ALAVOINE

Secrétaire académique du SE-UNSA de l'académie de Reims

SOMMAIRE

Edito

Actu de l'Educ : pages 2 à 5

- Et maintenant, le temps des personnels !
- Refondation : Acte III
- Bac 2013 : des leçons à tirer pour l'avenir ?
- Accompagnant de jeune en situation de handicap : les contours d'un nouveau métier
- Devenir certifié en EPS : une priorité
- Voie pro : les revendications du SE-Unsa
- CPE : Ration hors classe :enfin à 7%
- Contractuels ; le SE-Unsa agit pour vous...
- Formation : l'an 1 des Espé

Actu sociale : Réforme des Retraites :pages 6 et 7

- UNSA : Nos dix principes pour et pérenniser la retraite par répartition
- Retraite et société : Démographie et Économie
- Réforme des retraites : première analyse de l'UNSA au regard de ses mandats
- Le petit + de l'Unsa

Le SE-Unsa avec vous : page 8

SE-UNSA section académique de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix

BP 30149 51055 REIMS cedex

Rez de chaussée avant l'ascenseur

03 26 88 25 53

ac-reims@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/reims/>



Pour vous tenir informé(e) de l'actualité, consultez les sites Internet du syndicat :

www.se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/reims/>

L'École de demain, oui mais avec nous !

SE-Unsa 08

9, rue de Tivoli
08107 CHARLEVILLE
-MEZIERES
08@se-unsa.org
03.24.33.30.92

SE-Unsa 10

2 A, boulevard du 1er R A M
10000 TROYES
10@se-unsa.org
03.25.80.45.47

SE-Unsa 51

15, boulevard de la paix
BP 30149
51055 REIMS Cedex
51@se-unsa.org
03.26.88.25.53

SE-Unsa 52

13, rue Fourcault
BP 28
52001 CHAUMONT
52@se-unsa.org
03.25.02.25.57

Et maintenant, le temps des personnels !

Associer les personnels aux évolutions recherchées par le Ministre, à travers la nouvelle loi d'orientation, passe par des discussions sur les métiers et les parcours professionnels.

Ces discussions commenceront en septembre 2013 pour s'achever en février 2014.

Dans ce cadre, 13 groupes de travail sont prévus, dont 9 concerneront les enseignants :

- Les directeurs d'école
- Les RASED
- Les formateurs 1^{er} et 2nd degré
- Les conseillers pédagogiques
- Les enseignants du second degré
- Les CPE
- Les enseignants du premier degré
- Les chefs de travaux
- Les personnels contractuels

Un accord sur la méthode

Le SE-Unsa ne peut qu'approuver la méthode proposée. En effet, associer les organisations syndicales, promouvoir un dialogue social le plus constructif possible, permettre l'échange et la confrontation est nécessaire. De même, mener de front réflexions et concertations sur plusieurs métiers est essentiel. Cela permet, sans gommer les différences entre les corps, de dégager des cohérences et de faire disparaître les incongruités ou incohérences.

Une urgence à engager cette réflexion

Le SE-Unsa se félicite que cette concertation puisse voir le jour. Les métiers ont évolué, les pratiques professionnelles ont changé, il est donc nécessaire d'en tenir compte et d'ajuster les missions aux réalités actuelles. Les attentes sont fortes du côté des personnels. Il s'agira d'y répondre.

Des écueils à éviter

- Les enseignants doivent être associés à cette réflexion. Le temps de l'injonction est dépassé. Ils demandent respect, reconnaissance. Ils doivent pouvoir l'exprimer et prendre ainsi le pouvoir sur leur métier.

- Ces changements, si changements il y a, doivent se traduire de façon positive pour les personnels. Ils doivent être vécus comme un progrès, une amélioration des conditions de travail et un signe de confiance à leur égard. Rien ne se fera contre eux, rien ne sera possible sans eux. C'est la condition d'une refondation réussie.

Le SE-Unsa participera, sur la base de la volonté des personnels qu'il représente, à cette réflexion large sur les métiers et les missions des enseignants. Nous jugerons alors sur pièce, à l'aune des avancées obtenues.

Refondation acte III

Acte I : adoption de la loi d'orientation par la représentation nationale

Acte II : vote des premiers décrets par le Conseil Supérieur de l'Éducation en juillet

Acte III : la Refondation entre en 2013-2014, dans la phase de mise en œuvre concrète.

L'école maternelle : premier niveau de mise en œuvre du changement, elle devient un cycle à part entière. Ce choix marque la volonté d'un retour à une école maternelle qui fait une large place aux expériences sensorielles, ludiques, physiques et langagières afin d'enrichir le vécu (et donc le bagage linguistique) de chaque enfant avant de lui proposer d'entrer dans des apprentissages plus formels. Pour le SE-Unsa, cette évolution ne se concrétisera positivement que si la formation initiale et continue des enseignants fait à nouveau une place suffisante à la maternelle et à ses pratiques pédagogiques spécifiques, oubliées sous les ministères Darcos et Chatel.

L'école primaire : Dès la redéfinition du socle commun connue, s'engagera la réécriture des programmes. Conçus pour des cycles de trois ans, ceux-ci doivent mettre en avant quelques grandes compétences par domaine et lister les connaissances au service de l'acquisition de ces compétences. Les enseignants doivent trouver dans ces programmes de véritables outils professionnels assortis d'exemples de situations d'apprentissage et d'évaluation. Pour le SE-Unsa, une démarche participative approfondie des enseignants s'impose au cours de l'année scolaire à venir pour que la mise en œuvre soit réussie à la rentrée 2015.

Le nouveau collège : Le collège reste le niveau de tous les dangers (décrochage, orientation par l'échec, ségrégation par niveau scolaire, ...). Ses contenus d'enseignement ne répondent pas en fait aux objectifs que lui fixe la loi : ils ne sont globalement pensés que pour préparer à l'entrée dans la voie générale du lycée. **Le SE-Unsa demande l'ouverture d'un chantier de réflexion sur les contenus de formation pour qu'ils soient enfin conçus pour tous ainsi que sur l'organisation des apprentissages. Il demande qu'un temps significatif soit consacré aux diverses finalités éducatives (santé et bien-être, citoyenneté, art et culture, développement personnel et compétences d'apprentissage,...) et au travail personnel des élèves qui sont très largement « externalisés » dans le collège actuel.**

Les conseils école-collège : La mise en œuvre « progressive » du décret doit permettre de pointer les réussites et les difficultés pratiques de fonctionnement de cette nouvelle instance collaborative. Disposer de moyens de fonctionnement (frais de déplacement, prise en compte des heures de réunion) et s'appuyer sur des objets de travail pédagogique communs aux 2 niveaux d'enseignement seront sans doute les clés du succès.

L'éducation prioritaire : Nous attendons d'un gouvernement qui fait de la lutte contre les inégalités sa priorité politique qu'il se donne les moyens d'une politique d'éducation prioritaire ambitieuse. Celle-ci ne peut simplement passer par un redéploiement de l'enveloppe actuelle, même si la révision de la carte et la simplification des dispositifs sont nécessaires. Un abondement des moyens est indispensable pour que cette politique ait un impact réel. Le renforcement du travail en équipe et en réseaux est une piste pertinente. Le maintien du recrutement sur profil de professeurs référents ou « préfets des études » se justifie également. **Pour le SE-Unsa, la formation continue et du temps libéré pour le travail en équipe s'imposent dans les réseaux les plus sinistrés.**

Pour que les grands principes se concrétisent dans les classes, la méthode comptera tout autant que les contenus.

Bac 2013 : des leçons à tirer pour l'avenir ?

Le Bac 2013 est marqué par des taux de réussite en hausse (sauf dans la voie professionnelle pour des raisons conjoncturelles) et une nouvelle série de polémiques sur son coût et sa valeur. Est-il possible de tirer des enseignements de cette session pour l'avenir ?

Ce que disent les chiffres

Les réformes des différentes voies du lycée n'ont pas eu d'impact négatif sur la réussite des élèves à l'examen, bien au contraire. Les « Cassandre de tous poils » en sont pour leurs frais.



- Dans la voie générale : + 2,4 points par rapport à l'an dernier
- Dans la voie technologique : + 3,3 points par rapport à l'an dernier
- Dans la voie professionnelle, la réforme du bac pro en 3 ans conduit à un accroissement sensible du nombre de bacheliers (158 400 contre 117 000 en 2010).

Ce que ne disent pas les chiffres

- Une réussite fondée sur une logique « compensatoire » qui ne dit rien des acquis réels des bacheliers : le baccalauréat sanctionne un niveau moyen de fin d'études secondaires mais n'a aucune valeur prédictive de réussite dans l'enseignement supérieur.
- Un système éducatif qui évalue ses propres résultats et qui régule ses exigences pour assurer des taux de réussite élevés.
- Un coût élevé, pas seulement en dépenses de personnels, mais aussi en temps de cours perdu pour les apprentissages. Egalement en formatage des contenus et des démarches pédagogiques mises en œuvre pendant les 3 ans de lycée, en particulier dans la voie générale. Les nouveautés (évaluation des compétences orales en LV par exemple) sont décriées pour la lourdeur de leur mise en œuvre. Elles sont pourtant indispensables mais leurs modalités devront être allégées.
- Les effets pervers d'un examen terminal qui évolue (trop) lentement et qui entretient les logiques utilitaristes (coefficients et moyenne) ainsi que les buts de performance (mémorisation à court terme pour l'examen) au détriment des apprentissages de qualité et de la construction d'un parcours plus autonome.
- L'encouragement à la fraude par des sujets stéréotypés faisant trop souvent appel à une restitution de connaissances plus qu'à un travail personnel inscrit dans la durée.

Des évolutions indispensables

Le SE-Unsa est favorable à un nombre réduit d'épreuves terminales nationales (3 maximum).

- Parce que l'enseignement supérieur développe de plus en plus des parcours professionnalisants et attend autant des compétences que des connaissances, le bac doit changer. Il doit valider les compétences d'apprentissage des élèves : compétences méthodologiques, capacités d'auto-évaluation, capacité à construire et mener à bien des projets individuels et collectifs. Ces compétences ne peuvent pas s'évaluer avec des épreuves terminales.
- Parce qu'il ne faut plus raisonner en « tout ou rien » et sortir de la logique compensatoire, les élèves doivent pouvoir valider des modules au fur et à mesure de leur formation et les capitaliser.

Accompagnant de jeune en situation de handicap : les contours d'un nouveau métier

Les collègues en charge de cette mission ont enfin un espoir : petit à petit, ils seront sous contrat à durée indéterminée, pourront suivre une formation et postuler à un nouveau métier. Pour l'Unsa, les dispositions présentées par le gouvernement en cette veille de rentrée scolaire vont dans le bon sens.

Paru le 25 juin, le rapport Komites posait un constat sans ambiguïté et conforme à celui de l'Unsa : les AVS doivent se professionnaliser et évoluer dans un cadre d'emploi stabilisé dans l'intérêt des personnels, des enfants et de leur famille. L'Unsa a approuvé cette volonté, elle qui milite depuis toujours, pour la pérennisation des missions d'assistance handicap, la création d'un réel statut ainsi qu'une formation professionnalisante dans un cadre d'emploi reconnu.

La situation va donc évoluer vers la création d'un métier à part entière. Pour le moment et à statut transitoire, les 28 000 AVS en poste dans l'Education nationale (pour le moment sous contrat d'AED) seront progressivement CDIés.

Pour autant, des zones d'ombre persistent : Quid des personnels qui ont vu leur contrat s'achever en juin dernier ? Quid des personnels sous CUI ? Quel sera le financement de ce dispositif ?

Ce n'est qu'une première étape — certes très encourageante — dans la prise en charge des élèves en situation de handicap qu'il faudra poursuivre pour tenir compte des besoins. L'Unsa sera attentive aux conditions de mise en œuvre du nouveau métier et continuera à agir pour améliorer le dispositif.

Devenir Certifié en EPS : une priorité



Nombreux sont ceux qui le découvrent chaque jour, les professeurs d'Éducation Physique et Sportive (PEPS) ne sont pas certifiés. Le SE-Unsa alerte depuis des années sur ce traitement particulier qui n'a plus lieu d'être.

Discipline essentielle dans le cursus de l'élève, dans la construction de l'individu, dans la maîtrise du corps, l'EPS a fait ses preuves dans l'Éducation Nationale depuis son entrée dans ce ministère, en 1981.

Longtemps considéré en marge des autres, le professeur d'EPS a légitimé sa place dans les établissements du second degré. Il est notamment cité en exemple pour la qualité de sa formation initiale et accède de plus en plus souvent à la fonction de professeur principal. D'autres disciplines comme l'éducation musicale ou les arts plastiques ont bénéficié d'une révision des obligations de service de leurs professeurs pour s'aligner progressivement sur un régime de 18h hebdomadaires. Ils sont ainsi devenus certifiés à part entière, sans perdre pour autant leurs spécificités disciplinaires. Pourquoi pas l'EPS ?

Cette intégration dans le corps des certifiés permettrait aux PEPS d'être revalorisés et d'être reconnus définitivement, à l'instar de l'ensemble de leurs collègues enseignants du 2nd degré. Elle mettrait fin à l'amalgame sport/EPS qui pourrait mettre en danger ce métier.

L'immobilisme n'est pas le projet du SE-Unsa. Intégrer le corps des certifiés est une chance à saisir maintenant pour la dynamique de notre métier au regard des difficultés rencontrées pour profession. Cela permettrait aussi de promouvoir une image positive

Quelques chiffres

- **3000h** de plus effectuées par un Professeur d'EPS dans une carrière par rapport à ses collègues des autres disciplines.
- **110 €**: c'est l'écart entre une heure supplémentaire annuelle d'un PEPS et celle d'un Certifié.
- **16h de cours + 2h de sport scolaire** : c'est le service proposé par le SE-Unsa pour faire passer les 30 000 Enseignants d'EPS dans le corps des Certifiés.

PLP : Voie pro, les revendications du SE-UNSA, pour que ça change enfin !

Il ne faudrait pas que la voie pro soit l'une des oubliée du changement...

La valorisation de l'enseignement professionnel est un engagement du président de la république. Pour le SE-Unsa, revaloriser la voie professionnelle, c'est d'abord corriger les effets néfastes de la réforme du Bac pro 3 ans. Les écueils ont été pointés, il faut maintenant passer aux actes pour améliorer les conditions de travail et combattre l'échec scolaire. Il est temps d'impulser un nouvel élan pour la voie professionnelle, le SE-Unsa a des propositions concrètes à faire valoir.

Améliorer les conditions de travail :

Le SE-Unsa revendique :

- un cadre national plus contraignant pour un calcul transparent et une répartition équitable des DHG et, de ce fait :
 - l'abandon de la tri-annualisation des heures élèves en bac pro, pour un retour à une grille annualisée, avec une répartition hebdomadaire indicative.
 - un cadrage horaire pour les regroupements de sections de spécialités différentes
 - un calcul des heures pour effectif réduit basé sur la capacité d'accueil et non sur une estimation des effectifs.
- un bilan sur la généralisation du CCF et un rééquilibrage des modes d'évaluation
- une formation continue correspondant aux besoins réels des personnels
- la mise en œuvre du registre santé et sécurité dans les établissements, outil de liaison indispensable avec les CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) départementaux et académiques



Maintenir des structures diversifiées sur l'ensemble des territoires

- Le SE-Unsa agit pour le respect d'un aménagement du territoire le plus cohérent et le plus « humain » possible donc pour le maintien d'une offre de formation de proximité, diversifiée et accessible au plus grand nombre. Dans ce cadre, le SE-Unsa est déterminé à défendre et à promouvoir les LP, les Segpa et les Erea. Nous avons à cœur de maintenir et de développer de véritables formations de niveau V sous statut scolaire et d'interroger la pertinence du diplôme intermédiaire tel qu'il est conçu.
- Le SE-Unsa revendique au minimum dans chaque établissement, un cursus Bac pro de proximité en 4 ans pour ceux qui en ont besoin avec une préparation en 1 an d'un CAP ou d'un BEP après la classe de seconde pro.

CPE : Ratio hors classe CPE : enfin à 7%

Notre signature du protocole de discussions sur l'évolution de carrière a payé. Nous avons pris nos responsabilités.

Pour les collègues et afin d'acter le plus vite possible la réévaluation du ratio hors classe, il fallait agir quand l'opportunité se présentait. C'est ce que nous avons fait.

Ainsi, nous avons obtenu :

- Le passage de 5% à 7%, au même niveau que les corps enseignants du second degré ;
- Le rattrapage dès cette année, ce qui signifie que les Capa devraient se réunir très vite pour promouvoir davantage de collègues à la hors classe pour cette rentrée scolaire.



Les effets sur l'évolution de carrière des CPE seront intéressants car avec ces 2% supplémentaires, les capacités de promotions vont augmenter de 40%.

Nos mandats préconisent ensuite une progression du ratio au-delà des 7% et une montée en charge progressive pour atteindre à terme 15%. Nous demandons aussi un alignement à terme sur la fin de grille des agrégés et au moins l'indice 821..

CONTRACTUELS : Le Se-Unsa agit pour vous...

Salaires des contractuels : au programme dès la rentrée



Revalorisation, harmonisation, évolution, le ministère a promis d'aborder ces points avec nous.

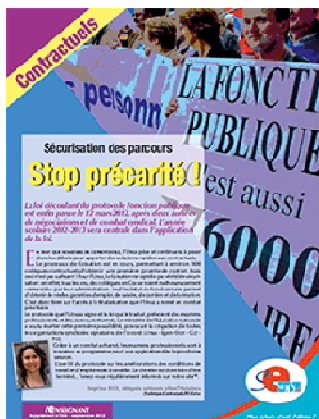
Pour le SE-Unsa, qui a signé le protocole carrière, c'est une priorité.

Programme des concours 2014

Vous envisagez de passer un concours de recrutement l'année prochaine ? Consultez les programmes des concours ici :

<http://www.education.gouv.fr/cid58356/programmes-des-concours-session-2013.html>

Pour plus d'infos sur les différents concours, rdv sur notre rubrique concours



FORMATION : L'an 1 des Espé

En septembre 2013, les Espé (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) voient le jour. Pour leur première année de fonctionnement, elles devront :

- assurer la transition entre deux modes de recrutement. Depuis la réforme Darcos le concours était placé au niveau du master 2 (pas nécessairement un master des métiers de l'enseignement en IUFM). Ainsi recrutés, les nouveaux enseignants devaient effectuer immédiatement un service à temps plein avec peu ou pas de formation. Désormais, le concours sera placé à l'issue de la première année de master. L'année suivante, les lauréats seront fonctionnaires stagiaires, articulant leur deuxième année de master et les deux tiers d'un service d'enseignement. L'année 2013-2014 est l'année charnière avec deux sessions de concours. Une sur l'ancien modèle, appelée 2014-1, dont les épreuves d'admissibilités ont déjà eu lieu de façon anticipée, l'autre, appelée 2014-2, sur le nouveau modèle. Les Espé accueillent donc en master 2 les admissibles au 2014-2 et en master 1 les futurs candidats au 2014-2.

- réussir là où les IUFM n'ont pas réussi à convaincre, à savoir délivrer une formation professionnelle de haut niveau aux enseignants et personnels d'éducation.



Construites rapidement sur les décombres des ex-IUFM, pour être opérationnelles de cette rentrée, les Espé, au cours de cette année scolaire, devront se déployer au-delà de la formation initiale des futurs enseignants pour devenir le lieu de recherche, de ressources et de formation de toute une profession qui souhaite faire évoluer sa pratique du métier voire le diversifier avec de nouvelles compétences : directeur d'école, formateur, fonctions d'encadrement.

Le SE-Unsa attend beaucoup des Espé, pour les futurs enseignants comme pour ceux qui sont actuellement en fonction. Pour le SE-Unsa, enseigner est un métier qui s'apprend. La formation, c'est essentiel pour prendre le pouvoir sur son



UNSA : Nos dix principes pour et pérenniser la retraite par répartition

1. Pour l'UNSA, la pérennité de notre système de retraite est aujourd'hui clairement menacée, avec un déficit de 23 milliards d'Euros, soit 1 point de PIB, à horizon 2020. Celui-ci est dû à un double phénomène :

- démographique, qui, dans un contexte d'allongement de la durée de la vie, conduit à déséquilibrer le rapport entre actifs et retraités;
- conjoncturel, avec la dégradation du marché de l'emploi qui fragilise les rentrées de cotisations.

2. L'UNSA est viscéralement attachée aux principes qui fondent notre système de retraite solidaire par répartition et à sa pérennité. Les sauvegarder est donc son principal objectif dans ce rendez-vous 2013. Cela passe par deux conditions :

- trouver les moyens financiers de combler le déficit ;
- renforcer la crédibilité à long terme du système par répartition qui ne peut fonctionner sans acceptation sociale de toutes les générations.

3. Ne rien faire ou, ce qui revient au même, proposer l'impossible, amènerait inmanquablement au développement de la capitalisation, condamnant sans appel notre système de retraite avec des effets sociaux irréversibles qui toucheraient de plein fouet les plus défavorisés de nos concitoyens. L'UNSA se refuse à cette attitude irresponsable.

4. Dans un contexte de crise économique et sociale profonde, des efforts sont indispensables. Mais l'UNSA considère que, aussi importante soit-elle, la préservation de notre système de retraite ne saurait occulter les besoins des autres branches de notre système de protection sociale qui doivent également être garanties. Dans ce contexte où c'est bien dans le cadre général de la sauvegarde de la Sécurité Sociale qu'il faut traiter le problème des retraites, l'UNSA considère que, pour être compris et consentis, les efforts à faire doivent être socialement justes et équitablement répartis.

5. Ces efforts doivent trouver remède et aux problèmes structurels, et aux difficultés conjoncturelles. Au nom du principe-même de la répartition basée sur un rapport entre vie active et retraite qui doit rester équilibré, l'UNSA considère que l'allongement de la durée de la vie ne peut être sans répercussions sur la durée de cotisation. Pour que les efforts soient justement répartis, il est nécessaire de prendre en compte la pénibilité du travail qui entraîne une diminution de l'espérance de vie. Il faut donc commencer, pour les jeunes générations, le travail de traçabilité des périodes de travail pénible afin qu'elles donnent droit à un accès à la retraite dérogatoire au droit commun.

6. L'ajustement des cotisations n'est pas un sujet « tabou » pour l'UNSA. Pour autant, une augmentation de cotisation doit prendre en compte les situations des plus précaires ou des plus mal rémunérés.

7. Le maintien du pouvoir d'achat des retraités les plus démunis (par exemple ceux qui ne paient pas d'impôts sur le revenu) doit être préservé.

8. L'UNSA sera attentive à ce que les mesures prises soient justes et permettent de rapprocher les pensions des femmes et des hommes.

9. La gouvernance du système doit être améliorée pour permettre une visibilité à long terme garantissant la pérennité du système par répartition.

10. L'ensemble des mesures concernant notre système de retraite doit s'inscrire dans le cadre d'une politique concomitante visant à développer l'emploi qui reste le vrai vecteur d'équilibrage de notre système de protection sociale.

Retraite et société :

Démographie et Économie

Il est parfois intéressant de regarder l'évolution d'une société dans le temps.

Ainsi, en 1945, la généralisation d'un système de retraite par répartition à toutes les catégories professionnelles a été une avancée sociale importante. C'est alors 4 actifs qui finançaient la pension d'un retraité. En 1950, la durée de vie moyenne était inférieure à 67 ans... et le départ en retraite possible à 65 ans.

60 ans plus tard, on vit beaucoup plus vieux en France avec une espérance de vie moyenne dépassant 80 ans. Statistiquement, le niveau de vie des retraités s'est fortement amélioré même si on note de fortes inégalités et des retraites parfois très petites... mais le niveau de pauvreté des anciens est comparable à celui des actifs. En ce sens, nous pouvons parler d'une évolution positive de notre société.

En 2020, le COR (Conseil d'orientation des retraites) prévoit un rapport 1,65 actif pour payer la retraite d'un retraité...et ce rapport va s'abaisser à 1,4 en 2040.

En 2020, avec un chômage de 4,5%, avec une augmentation régulière du PIB de 1,75%, le COR prévoit un déficit de plus de 20 milliards par an... soit plus de 150 milliards cumulés.

Notre système par répartition implique un équilibre financier entre les cotisations des actifs et des entreprises avec les pensions, sous peine de déficit important qui rejaillira inévitablement sur les jeunes, et leur confiance dans un régime par répartition qui ne leur garantira plus un avenir.

Certains prônent des systèmes de retraite basées sur la capitalisation. La crise que nous traversons, l'effondrement de certains fonds de pension qui ont conduits des retraités à devoir retravailler aux Etats-Unis, le besoin de rentabilité de ces mêmes fonds qui conduit à des licenciements prouvent que le choix français du système par répartition est meilleur et plus solidaire. Pour réussir à le garantir, les jeunes générations doivent avoir compris son mécanisme et son importance sans basculer dans une logique d'individualisation.

L'équilibre à trouver est donc un jeu subtil qui ne peut pas se résoudre avec des formules simplistes. Au-delà des incantations, la société doit trouver des solutions justes pour garantir un niveau de retraite satisfaisant à tous, jeunes et anciens. C'est là, toute l'action de l'UNSA.

RÉFORME DES RETRAITES

Réforme des retraites : première analyse de l'UNSA au regard de ses mandats

En conclusion de la phase de concertation engagée depuis deux mois, le Premier ministre a rendu public l'essentiel des choix opérés par le gouvernement en matière de réforme des retraites.

Favorable au dialogue social, l'UNSA s'était pleinement investie dans la concertation pour y faire valoir ses analyses et ses propositions afin de sauvegarder notre système de retraite par répartition, dans l'intérêt des salariés comme de la société. C'est donc à l'aune de ses mandats qu'elle porte aujourd'hui une première appréciation sur l'architecture générale des mesures annoncées.

L'UNSA demandait à ce qu'un certain nombre d'injustices et d'inégalités soient corrigées :

- pour les salariés ayant eu des carrières incomplètes, qui sont singulièrement des femmes : plusieurs des annonces faites par le Premier ministre recoupent en totalité ou en partie les préoccupations portées par l'UNSA, notamment pour les temps partiels et les carrières longues, mais insuffisamment pour une meilleure prise en compte des périodes de chômage non indemnisées ;
- pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles, dont l'UNSA revendiquait depuis des années qu'ils soient enfin pris en compte par notre système de retraite : la création d'un « compte personnel de prévention de la pénibilité » évoquée par le Premier ministre marque donc pour l'UNSA une avancée sociale considérable qui pourra concerner des millions de salariés dans notre pays ;
- pour les jeunes entrant tardivement dans le marché du travail du fait de l'allongement de la formation : la prise en compte des périodes en contrat d'apprentissage ou d'alternance annoncée par le gouvernement correspond aux propositions de l'UNSA mais il manque encore la prise en compte des périodes de stages en entreprise.

A ces mesures de correction d'inégalités, le gouvernement en a ajouté d'autres de nature plus structurelle. L'UNSA n'a jamais nié les problèmes créés à notre système de retraite par un déséquilibre démographique couplé à un allongement de l'espérance de vie. Elle prend donc acte de la confirmation de l'allongement de la durée de cotisations mais aussi du fait qu'il n'interviendra que sur la période 2020-2035 avec une limite fixée à 43 annuités.



Quant aux mesures financières arbitrées par le Premier ministre, l'UNSA n'a jamais ignoré la nécessité absolue de traiter un déficit qui porte non seulement atteinte à l'équilibre immédiat du système mais aussi à sa crédibilité à long terme. L'UNSA avait clairement dit que la condition centrale de l'acceptation sociale des efforts à faire serait leur caractère juste et équitable. L'annonce d'une hausse modérée des cotisations, respectant techniquement la logique propre à une assurance vieillesse qui, pour l'UNSA, doit rester essentiellement liée au travail, fera participer les salariés et les entreprises. L'UNSA constate que les retraités seront également mis à contribution via une revalorisation différée de leur pension, dont elle craint qu'elle soit trop gênante pour les plus modestes d'entre eux.

Enfin, consciente de la nécessité de trouver des réponses solidaires aux difficultés rencontrées par un système solidaire, l'UNSA refusait toute stigmatisation de tel ou tel type de salariés aboutissant à dresser des catégories les uns contre les autres. Dans ce cadre, elle prend note avec satisfaction que, sans les exclure des efforts généraux concernant logiquement tous les salariés, le gouvernement a refusé de stigmatiser les fonctionnaires ou les régimes spéciaux, lesquels sont déjà l'objet d'une réforme en cours.

Pour l'UNSA, au-delà des grandes orientations annoncées par le gouvernement, c'est désormais le contenu exact du projet de loi qui sera décisif. C'est sur la base de son analyse précise que le Bureau National de l'UNSA établira, le 9 sep-

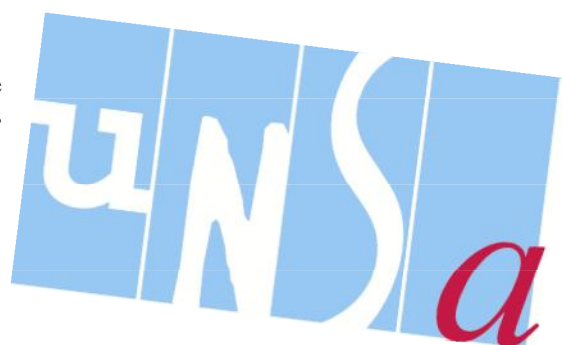
Le petit + de l'UNSA :

Réforme des retraites : Questions / Réponses

Afin d'éclairer les syndiqués et salariés sur un dossier perçu souvent comme très technique, l'UNSA a rédigé une série de questions/réponses, à partir des questions revenant souvent dans les débats sur le dossier des Retraites.

 [Retraites - quelques réponses à quelques questions](http://www.unsa.org/IMG/pdf/Retraites-questions_reponses.pdf)

http://www.unsa.org/IMG/pdf/Retraites-questions_reponses.pdf



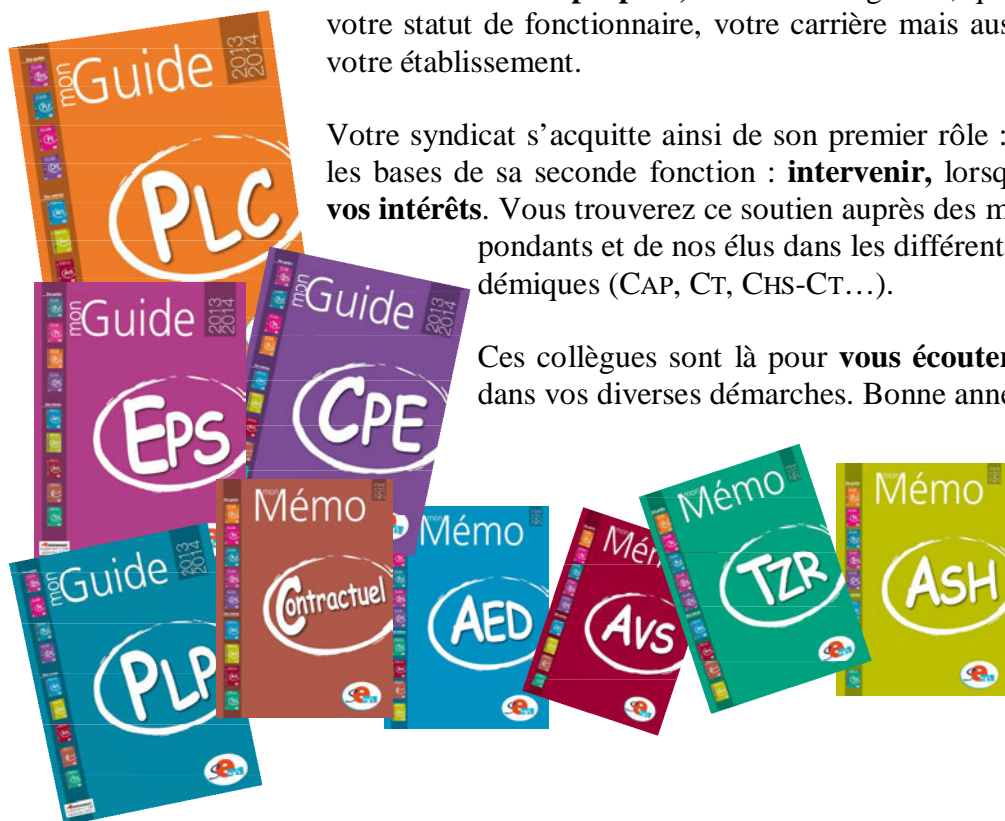
Le Se-Unsa avec vous.

Mieux vous repérer avec les guides du SE-UNSA :

Le SE-Unsa vous propose, à travers ces guides, quelques repères essentiels concernant votre statut de fonctionnaire, votre carrière mais aussi l'exercice du métier et la vie de votre établissement.

Votre syndicat s'acquitte ainsi de son premier rôle : **vous informer**. Mais il jette aussi les bases de sa seconde fonction : **intervenir**, lorsque c'est nécessaire, pour **défendre vos intérêts**. Vous trouverez ce soutien auprès des militants sur le terrain, de nos correspondants et de nos élus dans les différentes instances départementales et académiques (CAP, CT, CHS-CT...).

Ces collègues sont là pour **vous écouter**, vous **conseiller** et **vous soutenir** dans vos diverses démarches. Bonne année scolaire !



Je commande gratuitement le guide suivant :

**P. Lycée/Collèges - CPE - EPS
PLP - TZR - Contractuel - AED - AVS - ASH**
(entourez votre choix)

Mon adresse postale personnelle :

Nom-prénom

Adresse

CP-Ville

Mon adresse mail personnelle

(vous recevrez la lettre électronique du SE-UNSA académie de Reims)

Renvoyez ce coupon à **SE-UNSA de REIMS - BP 30149 - 51055 REIMS Cedex**



Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, et Elie GOLDSCHMIDT élu(e)s en CAPA Certifiés

Pascal DELAUNAY et Emmanuel MELIN, élus en CAPA Agrégés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO, responsable Enseignants non titulaires



enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS Agrégés ASH Certifiés COP CPE EPS Formateurs PE PEGC PLP Profs contractuels



L'École de demain, oui mais avec nous !

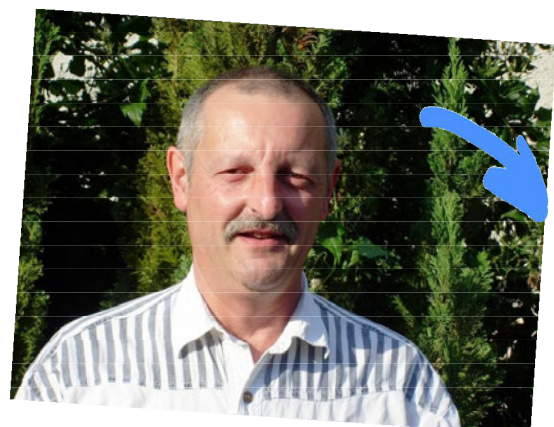
Syndicat des enseignants UNSA section de la Marne
Maison des Syndicats, Rez-de-chaussée 15 Bd de la Paix B.P. 30149 51055 REIMS cedex
tél. 03 26 88 25 53 fax. 03 26 40 92 78 51@se-unsa.org <http://sections.se-unsa.org/51>

L' équipe 2nd degré Marne

pour vous informer, vous conseiller, vous défendre

N'hésitez pas à contacter personnellement nos militants !

Sylvie GANTHIER
Responsable 2nd degré
et Jeunes enseignants
Collège de WITRY-les-Reims
06 14 25 30 00



Patrice BARTHELEMY
Responsable Lycée Professionnel
Contractuels enseignants
Cité Scolaire de SEZANNE
06 14 25 29 58

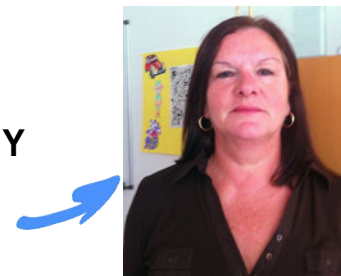


Philippe GARET
Responsable
Retraités
03 26 88 25 53

Jacky FERRY
Responsable CPE et AED
Lycée Chagall de REIMS
06 24 05 25 96



et **Marie-Alice DESTIGNY**
Responsable SEGPA et ASH
Cité scolaire de SEZANNE



Comment avoir des informations régulières ?

Nous avons mis en place une communication moderne par lettre électronique . Il suffit de nous envoyer votre adresse mail à :

51@se-unsa.org avec la mention « inscription à la lettre électronique ».

Nos adhérents reçoivent en outre des publications papier.

RV possibles pour les adhérents





FICHE de SUIVI SYNDICAL SE-UNSA
pour toutes les opérations CARRIERE 2013/2014

Je souhaite être contacté au moment des opérations carrière

(pour les adhérents c'est automatique)

Cochez

- Avancement d'échelon
- Changement de grade (Hors-Classe)
- Mutations inter-académiques
- Mutations académiques
- Calcul de retraite
- Congé de formation
- Autres (disponibilité, temps partiel, CLM, CLD, allègement de service, *précisez*

Mon adresse postale personnelle :

Nom-prénom

Adresse

CP-Ville

Etablissement de rattachement

Mon adresse mail personnelle
(vous recevrez la lettre électronique du SE-UNSA académie de Reims)

Renvoyez ce coupon à SE-UNSA Marne - BP 30149 - 51055 REIMS Cedex



Nos adhérents bénéficient en outre de publications spécifiques complémentaires et d'un suivi carrière individualisé.

66% de la cotisation en crédit d'impôts (même pour les non-imposables) , n'hésitez-pas à adhérer !

